

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Octidi 18 Pluviôse, an V.

(Lundi 6 Février 1797.)

Restitution des biens appartenant au prince polonais Poniatowsky, par l'empereur de Russie. — Intention du prince Charles de faire le siège de Dusseldorf. — Détail de ce qui s'est passé à Louvain, lors de l'arrivée du ministre de l'intérieur dans cette ville. — Réflexions sur la conspiration royaliste. — Traduction des conspirateurs par-devant une commission militaire. — Discussion à ce sujet.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

AUTRICHE.

De Vienne, le 14 janvier.

Le margrave de Baden a fait déclarer à notre cour, par son envoyé, qu'il n'avoit pas ratifié la paix que son ministre avoit conclue avec la république française.

L'ambassadeur de la cour de Pétersbourg a annoncé au prince Joseph Poniatowski, qui habite cette capitale, & dont les biens avoient été confisqués par ordre de l'impératrice défunte, que l'empereur son maître venoit de lever le sequestre de tous ses biens, & qu'il lui conféroit l'ordre d'Alexandre-Neusky, en l'invitant de se rendre à Pétersbourg.

SUISSE.

De Bâle, le 24 janvier.

En rendant Kehl au prince Charles, le général Français lui dit : *Ceci couronne glorieusement la brillante campagne que vous venez de terminer.* Mais l'archiduc ne se repose point. Il a déclaré à son armée qu'il la conduisoit à Dusseldorf, et ne s'arrêtoit quelques instans encore que pour le pont d'Huningue. En entrant à Kehl avec sa musique turque et sa troupe bien vêtue, (les officiers même avec quelque magnificence), il ne put s'empêcher d'être frappé du contraste qu'offroient les restes d'une garnison fatiguée et dépourvue de tout.

BELGIQUE.

Extrait d'une lettre de Vervier, du 29 janvier.

La bande de voleurs organisée dans le département de l'Ourte, après avoir pillé les églises de Soumagne, Hervé, Balice, Clermont, Hergenradt & quantité d'autres, après avoir dépouillé plusieurs châteaux & maisons de commerce, ont assié la nuit de mardi à mercredi dernier, celle du citoyen Renier Warnotte, fabricant en draps à Bison, bourg éloigné d'un quart de lieue de cette ville. Ne croyez pas, que comme des larrons ordinaires, ils cherchent à faire leurs coups en cachette, pas du tout,

après avoir placé leurs avant-postes, ils s'annoncent par des coups terribles de carabine & des cris qui se font entendre à un quart de lieue à la ronde. A chaque fois que vous criez aux voleurs, ils vous répondent par un coup de fusil ; si les voisins veulent venir au secours, les avant-postes les font rentrer sur-le-champ, en les menaçant de la mort. Rien ne peut s'opposer à de semblables voleurs, qui ont une allure tout-à-fait militaire. Après avoir enfoncé une fenêtre du citoyen Warnotte, ils ont garotté toutes les personnes qu'ils ont trouvées dans la maison, y ont resté environ cinq quart-d'heures & ont emporté une somme de 25 à 30 mille liv.

La multitude de voleurs ne nous doit cependant pas surprendre, car sur vingt qu'on amène dans les prisons de notre tribunal correctionnel, dix-huit s'en échappent, & bientôt ils reparoissent effrontément sur nos places publiques.

De Bruxelles, le 13 pluviôse.

Le ministre de l'intérieur est parti d'ici le 12, pour Louvain, ville fameuse par ses collèges, son université et son canal, qui communique, par l'Escaut, à la mer. Ce canal prouve ce que peut l'industrie ; sa construction a coûté six millions ; il a été fait aux frais de la ville, et la population, ainsi que le commerce de Louvain, s'en sont prodigieusement accrus ; mais il a été à la veille de perdre ces avantages ; des jalousies, des intrigues, et, disons-le, des décrets contraires aux intérêts du commerce alloient paralyser celui de cette ville. L'arrivée du ministre a rendu à Louvain ses espérances. Un grand concours de peuple, dont les étudiants faisoient partie, est venu à la rencontre du ministre, criant, *vive la république et la loi* ; l'administration municipale a accompagné le ministre, au sortir de la maison commune où il étoit descendu, à la bibliothèque et au canal ; son court séjour a été employé à prendre des informations sur l'agriculture, le commerce, les arts & industrie ; enfin a étudié les hommes et les choses. Dans le discours que le ministre a prononcé, à la séance de l'administration, il a insisté sur la nécessité de réformer une antique éducation, qui absorbe le tiers et souvent la moitié de la vie, pour la seule acquisition de la latinité et de la philosophie scholastique. Le ministre a reçu, à une table de soixante

sonverts, les autorités constituées, des principaux négocians, et quelques-uns des hommes célèbres de cette ville.

Le général Beurnonville ayant été informé de l'arrivée du ministre à Louvain, s'y étoit rendu le même jour, à son retour de l'armée de Sambre et Meuse. Les états-majors de Bruxelles avoient accompagné le ministre pour aller au-devant du général, qui a été accueilli et fêté, comme il devoit l'être, par le ministre dont il est l'ami, par le militaire qui le chérit, et par les autorités constituées, qui, au dessert, lui ont présenté le laurier de la victoire, et, ce qui est plus flatteur encore, la branche de chêne due à un général qui connoît le prix du sang du soldat, et sait apprécier la vie de l'homme.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.

De Carouge, le 9 pluviôse.

Il paroît que quelques-uns des régimens qu'on croyoit devoir cantonner près de nous, filent plus loin, et même jusqu'en Italie. Il importoit peut-être de laisser penser à ces troupes ambulantes, qu'elles venoient ici chercher le repos. Il se peut aussi qu'elles aillent cantonner à peu de distance.

Il nous arrive en ce moment un régiment, qui vient de traverser Genève, selon les traités, et en très-bon ordre. Il vient, dit-on, de l'armée de général Moreau.

De Paris, le 17 pluviôse.

Nous n'avions pas annoncé qu'il y avoit une commission militaire nommée pour juger la dernière conspiration, parce nous avons peine à croire qu'on eût renvoyé à un tribunal de ce genre un délit qui paroît être du ressort des tribunaux ordinaires. On assure cependant que les pièces relatives à cette affaire ont été envoyées au conseil militaire de la septième division séant à la maison commune, que déjà l'on instruit le procès, & que plusieurs accusés ont été interrogés judiciairement.

On écrit de Milan que Buonaparte a divisé son armée en deux corps, dont l'un marche sur Trente & l'autre sur Trieste.

On peut considérer sous différens points de vue la conspiration découverte, qu'on feroit bien mieux peut-être d'appeler une intrigue contre-révolutionnaire. Cherchons parmi les conjectures qui s'offrent, les plus vraisemblables; en voici une qui paroît avoir ce caractère.

Nos ennemis du dehors ont sans doute observé que la marche assez régulière de la constitution détruisoit chaque jour leurs dernières espérances; que le peuple français s'habituoit au repos; ils ont regretté les tems d'anarchie & de troubles, où des tyrans, dictant des loix de sang au nom de la république, créoient à cette république des millions d'ennemis. Ils ont voulu perdre par le soupçon les hommes qui s'attachent à faire aimer nos loix nouvelles. La contre-révolution ne lui a paru possible en un mot qu'en réveillant la révolution qui s'assoupit. Ils se sent donc efforcés de nous rendre des troubles au moment des élections. Avoient-ils besoin, pour atteindre à leur but, d'échauffer le zèle des fauteurs de l'anarchie? Non: ces hommes se meuvent d'eux-mêmes & ne connoissent point l'inaction; ils n'ont dû chercher qu'à tirer le plus grand parti possible de leurs mouvemens & à les faire concourir à leurs vues.

Puisque les anarchistes, se sont-ils dit, fabriquent à chaque instant de prétendues conspirations royalistes, que risquons-nous d'en essayer une un peu plus vraisemblable? Tous les jours on en cite tant de fausses, qu'on aura bien de la peine à en croire une vraie. Arrangeons-là sur-tout de manière à ce que, découverte, elle serve encore à nos projets; qu'elle tienna le peuple en agitation, les dépositaires de l'autorité en alarmes, en soupçons, en discordes; les anarchistes en mouvement & la constitution en arrêt.

Ce plan une fois arrêté, on a envoyé des pouvoirs pour conspirer à quelques-uns de ces hommes qui aiment mieux rêver toute leur vie la contre-révolution, que de perdre un instant une idée qui leur est si chère, & qui voudroient se faire conspirateurs, pour tâcher d'être importans. Il leur a plu d'associer à ces hommes un personnage signalé pour avoir servi les terroristes, afin de mieux conserver les intelligences avec ce parti.

Il en eût très-peu de régler une conspiration à quelque cent lieues du pays où elle doit éclater. Si vous lisez les instructions données, vous verrez que la conspiration est arrangée comme une affaire toute simple. En tout, on y dit très-bien ce qu'il faudra faire lorsque la conspiration aura réussi, mais pas un mot de ce qu'il faut faire pour qu'elle réussisse. Les chargés de pouvoirs ont tenu la conduite qu'on pouvoit attendre de leur caractère; ils ont dirigé leurs premiers pas vers un homme, qu'ils ont supposé contre-révolutionnaire, parce qu'il n'étoit pas jacobin. En partant d'une telle donnée, il n'y avoit pas de raison pour qu'ils ne dissent leur secret à la presque totalité des Français. Si c'est être contre-révolutionnaire que de haïr les jacobins, presque tous les Français sont coupables de ce crime. S'ils ont cru Malo royaliste, parce que Louvet & Poultier l'avoient dit, c'étoit une ineptie impardonnable que de s'en rapporter à de telles autorités. Mais quoi! eux qui veulent dissoudre le corps législatif, ils s'adressent, pour remplir leur projet, au commandant de la garde du corps législatif! Et comme si ce n'étoit pas assez de courir cette terrible chance, ils envoient un autre de leurs émissaires vers celui qui occupe le même poste.

Doit-on s'étonner de l'amas d'inepties & de contradictions qui échappent à des hommes qui commencent leur conjuration sous de tels auspices? Ils parlent d'abord d'une amnistie générale, & puis ils avouent qu'il étoit aisé de concevoir que cette amnistie n'est qu'un vain simulacre & qu'on protestera contre elle. Tantôt ils veulent aider les élections, tantôt ils y voyent, & avec beaucoup de justice, la ruine de leur parti; tantôt ils veulent porter au faite des honneurs certains hommes, tantôt ils conviennent, & encore avec une grande raison, que ces mêmes hommes sont leurs adversaires les plus dangereux. Ils démentent, dans leurs entretiens privés, tout ce qu'ils monient dans leurs instructions ostensibles. En un mot, ces conspirateurs novices trahissent tout leur secret aussi-tôt qu'on le leur demande. Si on leur dit: *où est votre armée?* ils répondent, qu'avons-nous besoin d'une armée? les terroristes commenceront un mouvement; l'indignation publique armera tous les bons citoyens contre eux; & il nous sera aisé alors de diriger le mouvement à notre volonté.

Qui ne voit maintenant que ceux qui ont mis en œuvre de tels hommes avec de tels moyens, ne pouvoient avoir aucune espérance réelle de succès & n'avoient qu'un but,

briquent à
listes, que
semblable ?
aura bien
à sur-tout
encore à nos
Les dépa-
es, en dis-
constitution
voirs pour
ment mieux
de perdre
qui vou-
importans,
nage signalé
conserver
on à quel-
i vous lisez
conspiration
n tout, on
a conspira-
il faut voir
s ont tenu
actere; ils
qu'ils ont
toit pas ja-
voit pas de
esque tota-
onnaire que
s sont cou-
iste, parce
une ineptie
s autorités.
s législatif,
ommandant
ce n'étoit
envoient un
oe le même
contradicti-
nent leur
ent d'adorer
qu'il étoit
un vain si-
ôt ils veu-
t, & avec
tantôt ils
s hommes
ande raison
es les plus
ens privés
ostensibles
nt tout leur
eur dit; ou
besoin d'une
ement; l'in-
yens contre
ouvement à

celui de troubler, de diviser, de faire sortir de l'ordre constitutionnel, pour rentrer dans les horreurs de l'anarchie ?

Mais qui me dira maintenant si le parti qui vouloit se servir de l'anarchie n'étoit pas, comme il l'a été tant de fois, l'aveugle instrument des hommes qui ont la grande théorie & la pratique terrible des troubles révolutionnaires ?

On ne peut marcher à travers tant d'absurdités qu'à l'aide des conjectures. En voici une que je soumets particulièrement à la sagacité de Louvet & de Poulitier, & même à celle de l'oracle silencieux qu'ils ont coutume de consulter.

Ne seroit-il pas possible qu'à l'approche des élections, un autre parti que celui des contre-révolutionnaires eût médité des trames nouvelles; que, mettant à profit l'ineptie & les passions de quelques royalistes connus, on leur eût suggéré, tracé, dicté les plus folles mesures, les plus coupables manœuvres; que Poly, par exemple, ce digne compagnon du jacobin Monestier, eût été l'agent de cette intrigue, dont l'idée n'est pas neuve ?

Ne seroit-il pas possible qu'on eût trouvé très-naturel de s'adresser pour cela à un de la Villeaurnoy, homme qu'on dit fait tout exprès pour servir de jouet à qui veut le flatter dans ses rêves; & à M. l'abbé Brothier, homme qui avoit déjà fait ses preuves dans l'imbécille correspondance de Lemaitre; qu'on eût persuadé à ces deux personnages de faire une conspiration, & qu'on les eût séduits en leur faisant espérer des moyens extraordinaires ?

Ne seroit-il pas possible que ceux-ci se fussent hâtés de se mettre en règle auprès du prétendant & de son conseil, & que ces derniers n'eussent pas vu un grand inconvénient à envoyer des pouvoirs, mais beaucoup à envoyer de l'argent ?

Ne seroit-il pas possible qu'on eût dirigé les conspirateurs brevetés de manière à compromettre les hommes qui sont en horreur au parti anarchiste, tels que Carnot, Cochon, Malo, Ramel, & les membres des deux conseils que M. de la Villeaurnoy a créés ministres; qu'on eût espéré par-là renverser ces hommes qu'on poursuivoit avec un acharnement infructueux depuis six mois; qu'on eût voulu les placer dans l'alternative de se perdre en ne découvrant pas la conspiration, ou de se nuire en la découvrant, puisqu'on les y nommoit avec éloge; qu'on eût voulu tourmenter les esprits, répandre l'alarme, se rendre maîtres de toutes les mesures révolutionnaires, que repoussoit la sagesse des conseils, ainsi que la constitution ?

Au reste, à quelque conjecture qu'on veuille s'arrêter sur la première origine de cette conspiration, elle ne remplit l'espoir d'aucun des partis agitateurs qui ont compté sur elle; elle a été découverte par les soins de ceux qu'on eût voulu impliquer dans cette trame, & qu'on s'étudioit à faire paroître complices; elle découvre la faiblesse & l'ineptie des contre-révolutionnaires; elle fait haïr encore davantage l'anarchie, qui peut seule leur servir de moyen; elle attache plus fortement à la constitution tous les amis de la patrie; elle imprime l'horreur des troubles & le mépris pour ceux qui les suscitent; elle avertit le peuple au moment des élections de ne placer sa confiance que sur des hommes, sages également éloignés de tous les excès, de tous les mouvemens. Enfin, elle contribuera à la maturité de l'esprit public

& au triomphe des loix, lorsque ce procès sera instruit avec les formes salutaires du jury, dont les accusés de Vendôme ont épaissi toutes les lenteurs & reçu tous les avantages.

LACRETELLE le jeune.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LIÉREY.

Séance du 16 pluviôse.

Lecoulteux, au nom d'une commission, fait un rapport sur deux différentes résolutions. La première en date du 5 de ce mois, est relative aux acquéreurs de domaines nationaux & au service du département de la guerre; la seconde est relative à l'entier retirement des mandats. Il propose de les adopter toutes les deux.

Le conseil les approuve malgré les observations de Lafond-Ladébat, qui voit dans ces deux résolutions une violation de la fortune publique. Lorsque ce papier fut émis, on en garantit la solidité; bientôt on ne le reçut plus qu'au cours, ce qui facilita les moyens de précipiter sa chute. Lafond craint que le reproche n'en puisse être fait au gouvernement; enfin, aujourd'hui on retire les mandats on leur faisant perdre 99 pour 100.

Jehannot a répondu que les inconvénients de cette loi seroient moindres que l'état actuel des choses. 44,000 percepteurs de deniers publics se servent des mandats qu'ils ont dans leurs caisses pour agioter; ils ne le pourroient plus faire. La résolution est juste parce qu'elle n'emploie pas les moyens de péremption pour annuler les mandats. Ils seront toujours reçus à la valeur du dernier cours en paiement de biens nationaux.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution prise hier par le conseil des cinq cents, portant que les jugemens rendus par les tribunaux révolutionnaires seront susceptibles de recours en cassation.

Sur le rapport de Larmagnac, il approuve une résolution qui comprend le citoyen Billat-Savarin, au nombre des juges ou suppléans, composant le tribunal de cassation.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen RIOT.

Séance du 17 pluviôse.

Organe d'une commission spéciale, Dumolard propose & le conseil arrête que Mounier, juge-de-peace à Toulon, dénoncé plusieurs fois comme coupable de forfaiture, viendra à la barre d'ici à quatre décades, pour rendre compte de sa conduite.

Au nom d'une autre commission, Boissy fait un rapport sur les maisons de jeux; il fait sentir combien il est important de fermer ces repaires infâmes, où l'on alimente la plus dangereuse, comme la plus basse des passions; les mœurs sont les fondemens d'un état libre: et quoi de plus contraire aux mœurs que l'amour du jeu, source de tant de désordres, qui nourrit dans le cœur de l'homme la cupidité la plus effrénée, le livre à la fainéantise, le pousse par fois aux plus grands crimes & entraîne toujours le déshonneur des individus et la ruine des familles. Un joueur est un être dégradé, qui ne connoît ni patrie ni famille, qui sacrifie tout à son odieux penchant, trop souvent même la subsistance de sa femme

et de ses enfans , et la misere est le moindre des maux qu'il se prepare.

Boissy propose un projet de resolution qui contient des dispositions severes contre les jeux. Le conseil en ordonne l'impression.

Pastoret , par motion d'ordre , appelle l'attention du conseil sur l'arrete pris par le directoire pour faire juger les auteurs de la derniere conspiration par un tribunal militaire ; l'opinant lit toutes les loix relatives , a ces sortes de tribunaux , & comme elles ne lui paroissent pas applicables au cas present , il demande que par un message le conseil demande au directoire executif connoissance de son arrete & renvoie le tout a l'examen d'une commission.

L'ordre du jour , orient plusieurs voix.

Villetar a la parole : il regarde l'arrete du directoire comme conforme a la loi qui veut que les embaucheurs soient juges par des tribunaux militaires. La loi , il est vrai , ne parle que de ceux qui embauchent pour les puissances ennemies ; dira-t-on que Louis XVIII n'est pas une puissance ? Objection miserable ! s'ecrie Villetar. Ah ! sans doute , Louis XVIII n'est qu'un brigand ; mais n'est-il pas ligué avec les puissances ennemies ? comme elles il veut la perte de la republique ; il recrute pour elles en recrutant pour lui.

Villetar ajoute que tous ceux qui sont attaches a la republique desirent la prompte punition des conspirateurs dont il s'agit : il demande en consequence la question prealable sur la proposition de Pastoret.

Un grand nombre de voix. — Appuyé !

Dumolard court a la tribune.

Aux voix , aux voix , crie-t-on.

On demande l'impression du discours de Villetar ; elle est ordonnée.

Plusieurs membres. — Et du discours de Pastoret.

Cette impression est également ordonnée.

Dumolard a la parole , il represente que Pastoret n'a soumis au conseil que des doutes ; il croit la question assez importante pour valoir la peine d'un examen réfléchi. Il faut un jugement solennel , qui fasse jaillir la verité avec tous les caracteres de la plus incontestable évidence. Je le réclame , dit Dumolard , pour ceux de nos collègues nommés dans les pieces , pour nous tous...

Plusieurs voix. — Pas pour moi ! pas pour moi !

Dumolard étoit interrompu a chaque phrase ; il s'ecrie au milieu du bruit , qu'il faudra bien que la faction d'Orléans soit aussi connue....

Les murmures continuoient toujours. Thibaudeau monte a la tribune , & réclame la parole pour une motion d'ordre.

Je suis convaincu , dit-il , que l'attention du conseil est d'écouter tous les opinans & de laisser ici la liberté d'opinion la plus illimitée. Je demande donc qu'il fasse justice de tous les interrupteurs qui véritablement oppriment le conseil , en ne permettant jamais d'entendre une opinion qui leur déplaît. Ceci est d'autant plus important , que vous avez dû remarquer qu'on interrompt un orateur , au milieu d'une phrase qui n'exprime que la moitié de sa pensée , un sens par fois contraire à sa

pensée , pour le diffamer ensuite dans le public. — Il s'élève des murmures.

C'est une tyrannie abominable , continue Thibaudeau (on murmure de nouveau) Il reprend : cela est notamment arrivé hier , & j'ose dire que l'ordre du jour compromis la dignité du conseil , puisque le président s'est permis de réprimer & de violenter....

Des cris interrompent Thibaudeau ; il descend de la tribune : le trouble regne dans le conseil ; vingt membres demandent à la fois la parole : Jean Debry est à la tribune.

Le président lit la liste de parole ; elle est à Dumolard , Berlier , Jean Debry , Lecointe et Henri Larivière.

Dumolard la conserve ; il insiste pour qu'on adopte la proposition de Pastoret ; il se plaint aussi de ce qu'on a incriminé à la tribune le brave Malo , à qui l'on doit la découverte de la conspiration.

Berlier parle ensuite ; il dit qu'il ne répondra que par la loi qui est formelle et qui veut que les embaucheurs soient jugés militairement ; il la lit , et ajoute que l'arrete du directoire étant conforme à la loi , le message seroit une mesure inutile.

Berlier demande la question prealable sur la motion de Pastoret.

Cette proposition est adoptée.

On demande l'impression du discours de Berlier.

Et de celui de Dumolard ! crie-t-on.

Dubois-Crancé represente que ces deux orateurs ont improvisé , & demande que jamais on n'ordonne l'impression des discours ainsi prononcés. Les orateurs pourrout-ils se rappeler bien littéralement ce qu'ils ont dit ? Le conseil pourroit donc ne pas savoir de quoi il vote l'impression.

La proposition de Dubois-Crancé est adoptée , & le président leve la séance.

Bourse du 14 pluviôse.

Amsterdam... 59 $\frac{5}{8}$, 60 $\frac{5}{8}$.	Marseille..... au pair.
Bamberg..... 193, 192.	Bordeaux..... 1 $\frac{1}{2}$ bénéf.
Madrid... 11 l. 5 à 2 s. 6 d.	Or fin..... 101 l. 15 s. 6 d.
Madrid effective... 13 l. 10 s.	Ling. d'arg..... 50 l. 10 s.
Cadix..... 11 l.	Piastre..... 5 l. 5 s. 9 d.
Cadix effective... 13 l. 7 s. 6 d.	Quadruple... 79 l. 7 s. 7 d.
Gènes..... 92 $\frac{1}{4}$, 91 $\frac{1}{2}$.	Ducat d'Hol..... 11 l. 8 s.
Livourne..... 101 $\frac{1}{2}$.	Souverain... 33 l. 17 s. 6 d.
Bale... pert. 10 j., 23 mois.	Guinée..... 25 l. 3 s.
Lausanne... 2 pert. 3 mois.	Mandat... 18 s., 18 $\frac{1}{2}$, 18 3 d.
Londre..... 25 l.	Rentes.... 9 l. 10 s., 7 $\frac{1}{2}$, 5 s.
Lyon..... au pair.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 375 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 372 l. 10 s. — Huile d'olive , 1 liv 6 s. — Café Martinique , 2 liv. — Idem Saint-Domingue , 1 liv. 17 s. — Sucre d'Ham-bourg , 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans , 1 liv. 19 s. — Savon de Marseille , 1 liv. 1 s. — Chandelle , 12 s.

Almanach national de France pour l'an 5^e. de la république. Prix , 7 liv. francs de port. A Paris , chez Testu , rue Haute-Feuille , n^o. 14.